



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	35 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : **11 mai 2022**  
Date d'affichage : **11 mai 2022**

### SEANCE DU 17 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de mai à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des sports de St-Sylvestre-Pragoulin.

#### Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Guyline DUMARCHEY (suppléante de Gilles MAS), Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Fabienne GASTON, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Franck LE GOUGUEC (suppléant de Patrice DARPOUX), Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Jean-Jacques MATHILLON, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à André DEMAY  
Catherine CUZIN a donné pouvoir à Carmen FUENTES  
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS  
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

#### Absents représentés :

Stéphane BARDIN, Patrice DARPOUX, Gilles MAS

#### Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN, Yves RAILLERE

Secrétaire de séance : Cécile GILBERT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2022-71 : MOBILITE - CANDIDATURE A L'AMI AVENIR MONTAGNES MOBILITES

Rapporteur : Luc CHAPUT

Plaine Limagne est lauréate de l'AMI Avenir Montagnes Mobilités.

La candidature soumise à ce programme intégrait l'ensemble des coûts associés à l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié (PMS) pour un total de 40 776 €.

- recrutement d'un stagiaire sur l'élaboration du PMS ;
- étude d'opportunité pour la mise en œuvre d'un service alternatif au TAD ;
- mise en place de la solution de mobilité Atchoum ;
- fournitures et éléments de communication divers.

L'AMI permettra à Plaine Limagne d'obtenir un financement à hauteur de 50 % du coût total du projet soit 20 388 €.

L'étude EMC<sup>2</sup> sur les pratiques globales de mobilité portée par le SMTC pourrait être intégrée à ce programme et se substituer à celle portant sur les suites à donner au TAD.

Afin de valider notre intégration à ce programme, une convention doit être signée entre Plaine Limagne et l'ANCT.


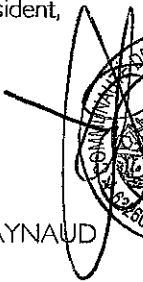
→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser le président à signer la convention de subventionnement avec l'ANCT,
- d'autoriser le président à effectuer toutes les démarches afférentes aux actions entrant dans le champ de cet AMI.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme

Le président,

Claude RAYNAUD



*Certifiée exécutoire*

A Aigueperse, le 23/05/2022

Le président,

